



Société Anonyme au capital de 1.611.465,60 euros
Siège social : 42 rue Olivier Métra, Bât E1, 75020 Paris
552 064 933 RCS Paris

Communiqué de presse

Paris, le 31 août 2022,

REALISATION DE LA FUSION

Lors de la réunion du 3 août 2022 et dans le prolongement des communications effectuées à ce sujet, l'assemblée générale des actionnaires de la société ABL Diagnostics (la « **Société** ») a approuvé le projet de fusion-absorption de la société Advanced Biological Laboratories Fedialis SAS par la Société (la « **Fusion** »), les apports réalisés au titre de la Fusion et la rémunération desdits apports conformément aux termes du traité de fusion conclu le 14 juin 2022.

Les informations concernant la société absorbée et les modalités de la Fusion figurent dans le prospectus établi par la Société conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2017/1129 visé par l'AMF le 12 juillet 2022 sous le numéro de visa 22-296.

Il est rappelé, ainsi que cela a été indiqué dans les communications précédentes de la Société, que la Fusion serait précédée d'une opération technique de réduction de capital par voie de la réduction de la valeur nominale unitaire de 1 euro à 0,10 euro (la « **Réduction de Capital** »).

Le Conseil d'administration de la Société réuni ce jour a constaté la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives préalables à la Fusion, consistant en (i) la remise des rapports des commissaires à la fusion sur la valeur et la rémunération des apports conformément à la réglementation applicable, (ii) la décision de l'AMF du 19 juillet 2022 constatant qu'il n'y avait pas lieu au dépôt d'une offre publique de retrait préalable sur le fondement de l'article 236-6 du règlement général, (iii) l'approbation du prospectus (susvisé) par l'AMF, (iv) l'approbation par l'assemblée générale de la Société (susvisée) de la Réduction de Capital préalable, de la Fusion et de l'augmentation de capital en résultant, (v) la réalisation de la Réduction de Capital et (vi) l'approbation de la Fusion par l'associé unique de la société Advanced Biological Laboratories Fedialis SAS.

Le Conseil d'administration a ainsi constaté ce jour la réalisation définitive de la Fusion et de ses conséquences notamment la réalisation de l'augmentation de capital et la dissolution sans liquidation de la société absorbée.

Par l'effet de la Fusion, conformément aux décisions de l'assemblée générale du 3 août 2022, le capital social de la Société est porté de 200.648 euros (tel que résultant de la Réduction de Capital réalisée ce jour) à 1.611.465,60 euros par l'émission de 14.108.176 actions nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune entièrement libérées et attribuées à la société Advanced Biological Laboratories SA, associé unique de la société absorbée. Les actions nouvelles résultant de la Fusion seront admises sur Euronext Paris à partir du 2 septembre 2022.

Il est rappelé que si la Fusion est juridiquement réalisée ce jour, la date d'effet comptable et fiscale a été fixée au 1^{er} janvier 2022.

A propos d'ABL Diagnostics

ABL Diagnostics est cotée sur Euronext Paris, compartiment C (code ISIN FR001400AHX6).

Plus d'informations sur <https://www.abldiagnostics.com/>

(ou sur www.fauvet-girel.fr qui reste encore actif à titre transitoire)

Contacts

ABL Diagnostics

+33 (0)1 56 88 20 40

fauvet-girel@ablsa.com